



MISE EN PLACE D'UN INDICATEUR REGIONAL DE LA QUALITE DE VIE

Note de synthèse

SOMMAIRE

1. Pourquoi un indicateur de la qualité de vie ? 2
2. Une méthodologie exigeante pour un indicateur robuste 3
3. Des résultats encourageants, mais engageants..... 4
4. Des perspectives favorables en vue de la fusion avec Rhône-Alpes 6

NOVEMBRE 2014

1. Pourquoi un indicateur de la qualité de vie ?

Plus qu'un sujet d'actualité, un enjeu prégnant pour les territoires

Comme en témoigne le foisonnement de travaux d'universitaires et d'économistes découlant de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi, qui a introduit en 2009 la notion de qualité de vie comme approche complémentaire à l'appréciation classique du développement des territoires (par le PIB notamment), la qualité de vie ou le bien être des individus sont des sujets qui interpellent et génèrent d'importantes réflexions.

Encore très récemment, l'Insee a publié ses propres travaux qui, à travers 27 indicateurs compilés, permettent d'aboutir à « une approche de la qualité de vie dans les territoires ».

Pour les individus aussi ce sujet est porteur d'intérêt. Cela explique notamment le succès des classements plus ou moins étayés que proposent les rédactions de presse (cf. le récent Hors-Série de l'Express « Changer de région, le palmarès des 50 villes où il fait bon vivre »).

A l'échelle des territoires cela traduit un véritable enjeu quant à leur attractivité. En effet, au-delà de leur capacité à démontrer des attraits notamment économiques, ces territoires doivent également être en mesure de proposer un cadre de vie (environnement, aménités, logement, ...) et une offre de services (éducation, culture, santé, loisirs, ...) et d'équipements (scolaires, transports, numérique, ...) à la hauteur des attentes de leurs populations actuelles et à venir.

Ainsi, la notion d'attractivité apparaît de plus en plus souvent dans les prises de positions et les préoccupations des élus locaux, des agences de développement, des clusters, des entreprises.

La preuve de la qualité de vie est en ce sens amenée à devenir un argument de poids dans les démarches de marketing territorial. Et plus qu'un levier de communication, son observation apporte alors une nouvelle clé de lecture dans l'évaluation ou le pilotage des politiques publiques territoriales.

Pour autant il s'agit de bien appréhender ce qui fait l'attractivité d'un territoire et par la même, d'objectiver la mesure de celle-ci et surtout son évolution dans le temps. L'attractivité d'un territoire résulte en effet d'une multitude de facteurs internes et externes et son appréciation à travers le prisme de la qualité de vie est d'autant plus complexe qu'elle implique de quantifier et d'objectiver des perceptions le plus souvent personnelles et donc a priori subjectives. C'est là tout l'enjeu de la réflexion qui a conduit à la construction d'un indicateur de la qualité de vie.

Une nouvelle thématique d'étude permanente

Pilotée par l'Agence des territoires d'Auvergne et Auvergne Nouveau Monde, cette étude a également bénéficié des réflexions et des données du CRDTA (Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne) et du Transfo (Agence Régionales de développement culturel en Auvergne).

Les résultats de ces travaux visent à compléter l'observatoire des territoires de l'Agence des territoires d'Auvergne, et en constituera ainsi la troisième thématique d'étude.

Cet observatoire est un outil de connaissance et d'aide à la décision, à l'usage des partenaires régionaux de l'Agence et des territoires. Ses deux champs d'observation principaux sont l'attractivité démographique de l'Auvergne d'une part, et les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en Auvergne d'autre part.

2. Une méthodologie exigeante pour un indicateur robuste

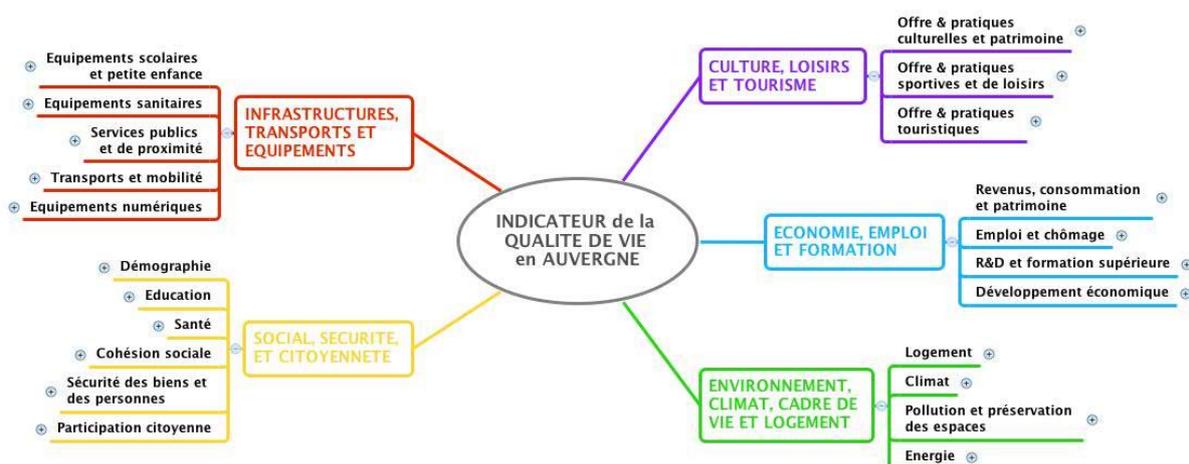
Un outil pragmatique, objectif et robuste

L'objectivation de la qualité de vie est un exercice complexe étant donné qu'il repose sur la quantification d'éléments ressentis et basés sur des représentations individuelles. On ne peut donc pas prétendre élaborer un indicateur de qualité de vie qui soit universel.

La démarche engagée sous l'impulsion d'Auvergne Nouveau Monde et de l'Agence des territoires d'Auvergne, a pris en compte cette contrainte puisqu'elle aboutit à la création d'un outil personnalisable selon le profil et les priorités de chacun. En ce sens, l'indicateur régional de la qualité de vie se démarque des autres indicateurs existants (à l'exception du Better Life Index de l'OCDE qui propose également cette fonctionnalité).

Outre la souplesse de l'outil, nous pouvons également mettre en avant sa robustesse et son objectivité étant donné que cet indicateur repose sur la mobilisation de 105 données statistiques de base¹, toutes extraites depuis des sources publiques (15 sources utilisées²). A titre de comparaison, cela représente 4 fois plus d'indicateurs que ce qui a été utilisé dans les récents travaux de l'Insee ou dans le Better Life Index.

Aperçu des deux premiers niveaux de l'ossature de l'indicateur



La robustesse et l'objectivité de l'outil tiennent également aux modalités de sa construction. En effet, la démarche retenue a été de privilégier une capitalisation sur les indicateurs existants³, puis de rechercher des compléments visant à appréhender chacune des composantes de la qualité de vie de façon suffisamment étoffée, et ainsi pallier aux limites perçues dans les autres outils (à titre d'exemple l'IBER, qui peut être considéré comme un indicateur assez complet bien que synthétique, explore toutes les dimensions de la qualité de vie mais certaines d'entre elles ne sont abordées qu'à travers un nombre limité d'indicateurs).

Les caractéristiques de cet outil lui confèrent donc un caractère unique et en font une démarche pionnière en France.

¹ **Exemples d'indicateurs sources** : nombre d'équipements culturels / 10 000 habitants, nombre d'équipements sportifs / 10 000 habitants, investissement touristique / 10 000 habitants, salaire annuel net moyen, taux de chômage, effort de recherche / PIB, taux de pérennité à 3 ans des entreprises, coût de construction d'une maison / m², ensoleillement annuel, pollution atmosphérique, part de l'électricité renouvelable dans la consommation finale, indicateur de jeunesse, % de réussite au baccalauréat, espérance de vie à la naissance, écart de salaire homme / femme, ensemble des crimes et délits / 10 000 habitants, taux de participation au 1^{er} tour des élections présidentielles, nombre d'écoles maternelles / 10 000 habitants, taux d'équipement en médecins et spécialistes, taux d'équipement en commerces, temps de trajet domicile-travail, part de la population couverte par le HD

² **Principales sources** : Insee, Geoclip, DATAR, Geoidd, Eurostat, Eider, Météo France, divers ministères

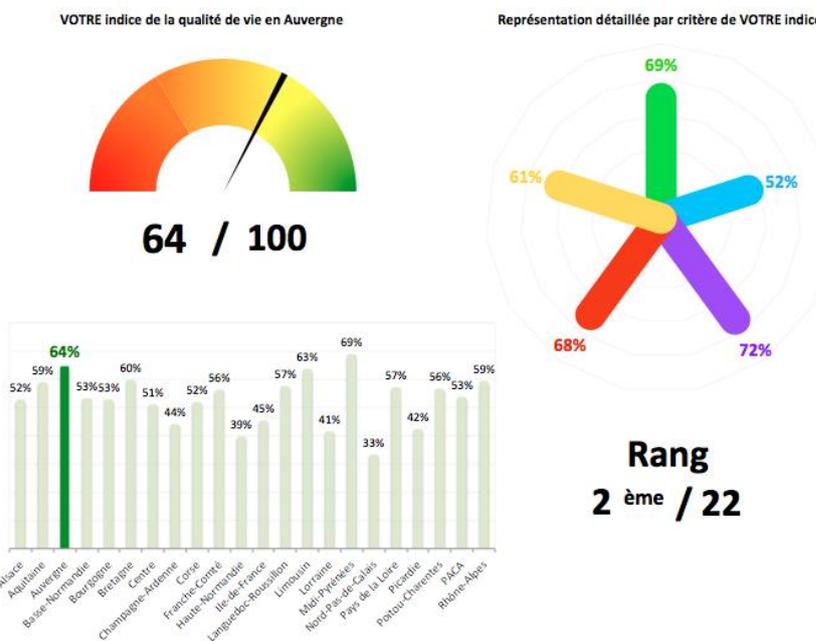
³ **Liste indicative des indicateurs étudiés** : IBER, IBEE, Better Life Index, ISS, IDH, IUCD, Comparateur de vie

3. Des résultats encourageants, mais engageants

L'Auvergne au 2nd rang des régions métropolitaines pour la qualité de vie

D'après les résultats produits par cet observatoire de la qualité de vie, l'Auvergne se positionne au 2^{ème} rang des 22 régions métropolitaines avec un total de 64 points sur 100 possibles.

Elle se situe ainsi derrière Midi-Pyrénées (69 points) et devant le Limousin (63 points), la Bretagne (60 points), ou encore Rhône-Alpes (59 points).



CLASSEMENT FINAL																						
	Alsace	Aquitaine	Auvergne	Basse-Normandie	Bourgogne	Bretagne	Centre	Champagne-Ardenne	Corse	Franche-Comté	Haute-Normandie	Ile-de-France	Languedoc-Roussillon	Limousin	Lorraine	Midi-Pyrénées	Nord-Pas-de-Calais	Pays de la Loire	Picardie	Poitou-Charentes	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Rhône-Alpes
Indicateur de la qualité de vie (Total sur 100 points)	52	59	64	53	53	60	51	44	52	56	39	45	57	63	41	69	33	57	42	56	53	59
Rang régional	14	6	2	12	13	4	16	18	15	10	21	17	7	3	20	1	22	8	19	9	11	5

On notera pas ailleurs que parmi les 7 premières régions dans ce classement, 5 participent pour tout ou partie de leur territoire au périmètre du Massif Central. Seule la Bourgogne (13^{ème}) se situe plus loin dans le classement.

Le très bon score de l'Auvergne, seconde avec 64 points sur un total possible de 100, est lié notamment aux bonnes ou très bonnes performances de la région sur une majorité de critères déterminant la qualité de vie. Seule la dimension économique est un cran en deçà. C'est donc l'équilibre dans la performance qui justifie ce classement.

Ce bon score vient donc confirmer les attraits de l'Auvergne et permet également d'apporter des arguments objectifs pour mettre à bas quelques idées reçues qui ternissent la bonne image générale de cette région. L'affichage de la qualité de vie dans la région peut donc constituer un argument solide dans une optique de marketing territorial.

Mais la mise en lumière de ces bons résultats ne doit pas encourager les décideurs publics et les développeurs territoriaux à se reposer sur cet acquis.

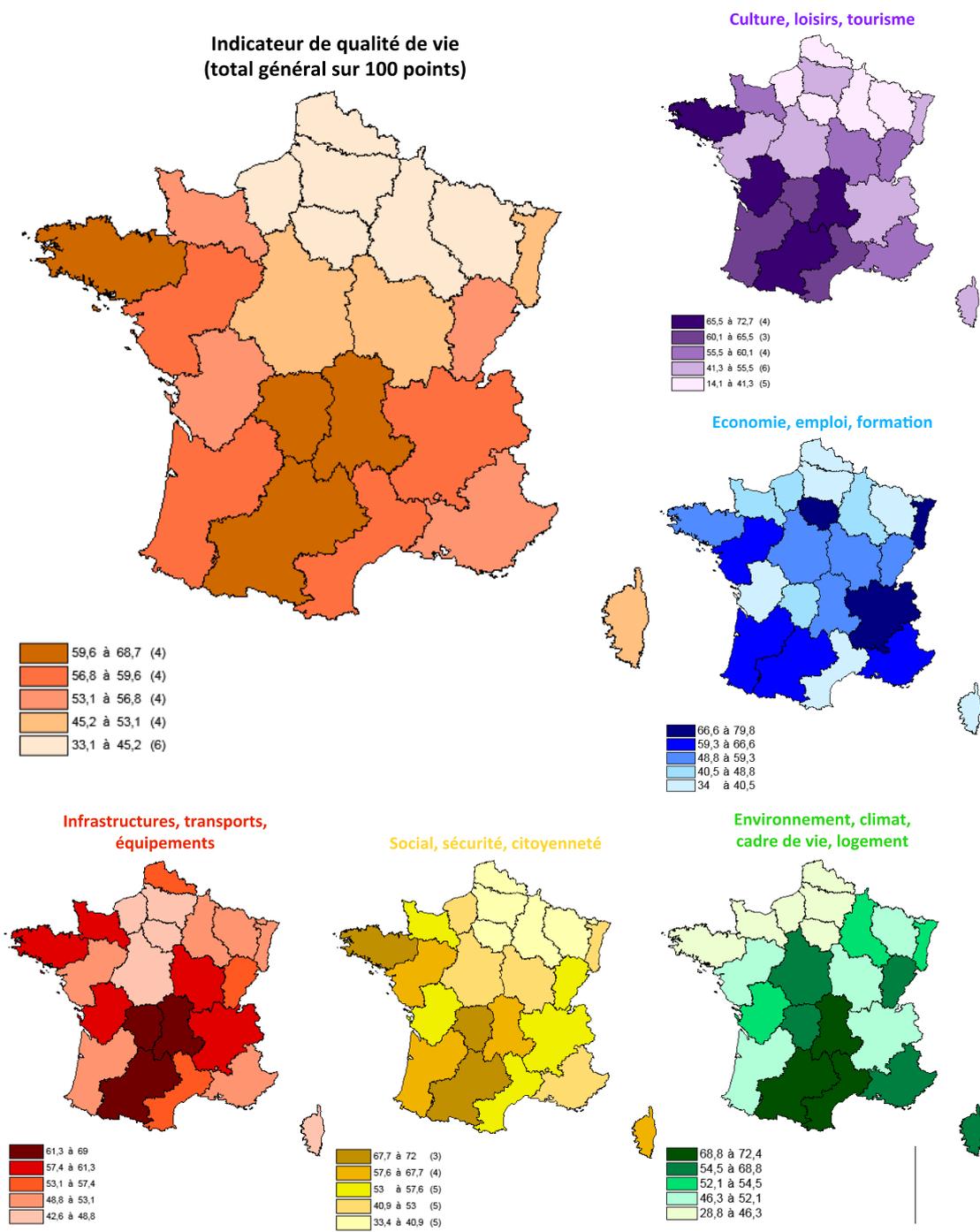
Un enjeu d'autant plus grand quant à la soutenabilité du niveau de qualité de vie en Auvergne

En effet, on constate que les premières régions poursuivantes ont des performances relativement proches de celles de l'Auvergne (Limousin : 63 points / 100 ; Bretagne 60 points ; Rhône-Alpes et Aquitaine 59 points chacune). Les progrès de ces régions pourraient donc bouleverser le classement si l'Auvergne ne se met pas également dans une dynamique de performance durable.

Par ailleurs des marges de progrès importantes sont envisageables, comme en témoigne le niveau de performance actuel de la région sur la thématique économique et notamment en comparaison des autres régions du top 5 (exception faite du Limousin). Mais il faudra être vigilant à ce que les progrès sur une thématique ne se traduisent pas par ailleurs par une détérioration des performances sur d'autres champs. A titre d'exemple, le développement économique qui nécessite d'être renforcé ne doit pas se faire au détriment de la cohésion sociale ou de la préservation de l'environnement.

Ainsi, au-delà de la satisfaction apportée par la mesure de la qualité de vie à un instant t, il sera nécessaire de veiller à la soutenabilité de cette performance dans le temps. Cela encourage donc à intégrer l'impact sur la qualité de vie régionale comme indicateur de pilotage des politiques publiques territoriales.

Représentation cartographiée des scores régionaux, au général et par critère

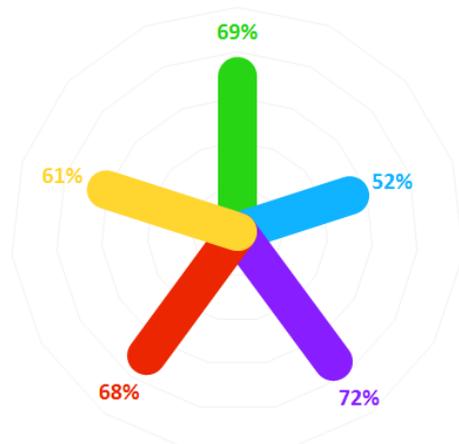


4. Des perspectives favorables en vue de la fusion avec Rhône-Alpes

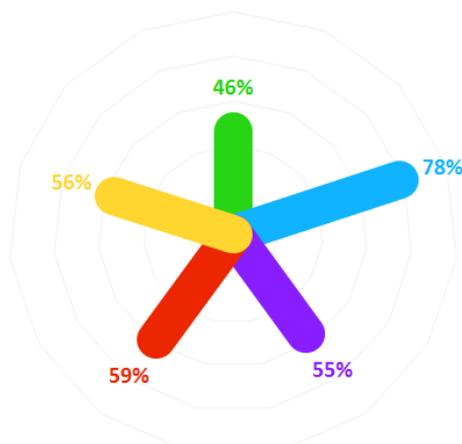
Une forte complémentarité apparente

Outre l'observation des performances de l'Auvergne, l'outil a permis de mesurer le niveau de qualité de vie actuellement offert par la région Rhône-Alpes ainsi que ses déterminants. Il en ressort une complémentarité apparente assez évidente et prononcée.

Qualité de vie en Auvergne (64 points / 100)



Qualité de vie en Rhône-Alpes (59 points / 100)



Comme illustré ci-dessus, le profil rhônalpin apparaît plus déséquilibré par rapport à l'Auvergne, avec un très bon score pour l'économie, mais un score faible pour l'environnement et des scores moyens pour les autres critères. Néanmoins la région Rhône-Alpes se situe dans le haut du classement de la qualité de vie, en cinquième position.

Au-delà de la performance d'ensemble, une analyse comparée pour chaque variable met en lumière les complémentarités des deux régions. Ainsi, aucune variable ne constitue simultanément un point fort ou un point faible pour les deux régions.

Des perspectives favorables en vue de la fusion avec Rhône-Alpes mais une vigilance à avoir sur la bonne valorisation des attraits auvergnats

En effet, les atouts de l'Auvergne semblent venir compenser les faiblesses de Rhône-Alpes et réciproquement. Cependant, une première approche (partielle à ce stade compte-tenu des possibilités actuelles de fusion des données) de la qualité de vie à l'échelle du nouveau périmètre découlant de la fusion de ces deux régions nous apprend que les attraits auvergnats sont globalement dissous dans la performance consolidée de la nouvelle région.

Cet état de fait, induit essentiellement par l'écart de taille des deux régions en matière de population, n'impacte pas cependant la performance relative de la nouvelle région étant donné que celle-ci se situe au 2nd rang des 13 régions, selon le découpage envisagé par l'Assemblée Nationale en juillet 2014. Pour autant l'indicateur consolidé a globalement baissé puisqu'il s'affiche à 60 points sur 100.

On retiendra in fine que la fusion des deux régions augure des perspectives plutôt favorables étant donné qu'elles devraient faire jouer les complémentarités des deux entités territoriales. Cependant la valorisation de la contribution de l'Auvergne dans sa mise en œuvre devra se faire tout autant sur le plan qualitatif que quantitatif.

CLASSEMENT FINAL	Auvergne		Rhône-Alpes	
	Auvergne	Rhône-Alpes	Auvergne	Rhône-Alpes
Indicateur de qualité de vie (Total / 100 points)	64	59	59,8	59,8
Rang régional	2	5	2	2
CLASSEMENT PAR CRITÈRE Avec profil & pondération si actifs	Auvergne		Rhône-Alpes	
	Auvergne	Rhône-Alpes	Auvergne	Rhône-Alpes
Culture, loisirs et tourisme	2	12	5	
Economie, emploi et formation	10	2	3	
Environnement, climat, cadre de vie et logement	3	16	11	
Social, sécurité et citoyenneté	7	10	3	
Infrastructures, transports et équipements	2	7	2	
CLASSEMENT PAR VARIABLE Avec profil & pondération si actifs	Auvergne		Rhône-Alpes	
	Auvergne	Rhône-Alpes	Auvergne	Rhône-Alpes
offre et pratiques culturelles et patrimoine	7	12	6	
offre et pratiques sportives et de loisirs	1	17	8	
offre et pratiques touristiques	9	4	5	
revenus, consommation et patrimoine	15	1	3	
emploi et chômage	8	7	7	
formation supérieure et R&D	10	1	2	
développement économique	9	4	4	
logement	3	19	10	
climat	12	8	7	
préservation des espaces	3	17	11	
énergie	3	6	10	
démographie	18	3	1	
éducation	6	3	4	
santé	18	5	3	
cohésion sociale	6	10	4	
sécurité des biens et des personnes	5	20	8	
participation citoyenne	4	16	8	
équipements scolaires et petite enfance	6	15	4	
équipements sanitaires	6	11	7	
services publics et de proximité	2	16	6	
transports et mobilité	5	1	1	
équipements numériques	14	4	2	